Charte éthique et anticorruption

Groupe DM2F

1. Objet

Cette charte formalise les règles de conduite éthique que tout collaborateur du groupe DM2F s'engage à respecter dans l'exercice de ses fonctions.

2. Champ d'application

Elle s'applique à l'ensemble du personnel du groupe DM2F, quelle que soit sa fonction, ainsi qu'à toute personne agissant pour le compte de l'entreprise (intérimaires, stagiaires, consultants…).

3. Principes éthiques internes

a) Intégrité professionnelle

Chaque collaborateur agit avec loyauté et honnêteté, dans l'intérêt exclusif de l'entreprise, sans jamais rechercher un avantage personnel.

b) Neutralité et équité

Les décisions professionnelles (achats, recrutements, validations techniques…) doivent être prises sur la base de critères objectifs et vérifiables, à l'exclusion de toute préférence personnelle, familiale ou financière.

c) Confidentialité

La confidentialité des données techniques, commerciales ou stratégiques doit être scrupuleusement respectée, même après la fin du contrat de travail.

4. Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

a) Interdiction des avantages indus

Il est formellement interdit de :

Offrir ou accepter des cadeaux, invitations ou avantages de la part d'un fournisseur, client ou tiers dans le but d'influencer une décision.

Exiger ou rechercher tout type de compensation personnelle dans le cadre des fonctions exercées.

Des exceptions peuvent être tolérées pour des cadeaux d'usage ou symboliques, dans la limite d'une valeur raisonnable.

b) Conflits d'intérêts

Tout collaborateur ayant un intérêt personnel direct ou indirect dans une relation commerciale ou un projet de l'entreprise doit en informer la Direction. À titre d'exemple :

- Participation financière dans une entreprise fournisseur,
- Lien familial avec un sous-traitant,
- Cumul d'emploi ou prestation externe non déclaré.

5. Comportement exemplaire dans les relations externes

a) Relations fournisseurs et clients

Les relations commerciales doivent refléter les valeurs de transparence, d'équité et de respect mutuel. Il est demandé à chaque collaborateur de s'aligner sur les exigences de la Charte d'Achats Responsables DM2F.

b) Respect des réglementations internationales

DM2F applique rigoureusement les sanctions économiques en vigueur (EU, UK, US). Aucun collaborateur ne doit initier ou valider une collaboration avec une entreprise listée dans ces sanctions sans validation de la direction.

6. Procédure d'alerte éthique

Toute personne (interne ou externe) peut signaler un comportement contraire à cette charte :

- À son supérieur hiérarchique,
- Ou directement à la Direction Générale,
- De manière confidentielle, sans risque de sanction pour avoir « bien agi ».

Des enquêtes internes pourront être ouvertes pour tout manquement grave constaté.

7. Engagement personnel

Chaque collaborateur s'engage à :

• Lire et comprendre la présente charte,

• La respecter dans ses actions quotidiennes,

• Être un relais de ces valeurs dans son équipe.

La direction s'engage de son côté à :

• Former régulièrement les équipes aux risques éthiques,

• Traiter tout signalement de façon impartiale.

La Direction

